



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 3 juillet 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 151-1-2018 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 151-2011 concernant les nuisances* » ;

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 11^e jour du mois de juillet deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière